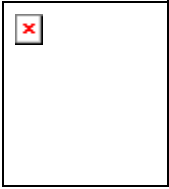


# Compte rendu réunion schéma culturel 7 juin 2010



Salle polyvalente à Carennac-18h30



## Présents :

- Jean Launay, député du Lot, vice président en charge de la culture et du patrimoine
- Francis Mallemouche, président de la communauté de communes Cère et Dordogne
- Pierre Prangère, président de la communauté de communes Haut Quercy Dordogne
- Fabien Lesage, adjoint au maire de Mayrac, délégué communautaire du Pays de Souillac
- Corinne Hayat, adjointe au maire de Souillac, déléguée communautaire du Pays de Souillac
- Catherine Calvy, maire de Montvalent, délégué communautaire du Pays de Martel
- Stéphane Pradeau, conseiller municipal à Bétaille, délégué communautaire Haut Quercy Dordogne
- Jeannine Dumas, maire de Carennac, délégué communautaire Haut Quercy Dordogne,
- Solange Cancès, maire de St-Michel-Loubesjou, déléguée communautaire Cère et Dordogne,
- Hélène Biassette, adjointe au maire de Bretenoux, déléguée communautaire Cère et Dordogne,
- Bruno Lucas, vice président du Conseil de développement du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise,
- Arlette Rodriguez, conseillère municipale à Sousceyrac, déléguée communautaire de Sousceyrac,
- Frédérique Esnol, directrice de la bibliothèque de St-Céré, membre du groupe lecture publique,
- Jean Dayes, membre du groupe patrimoine,
- Robert Peyrillou, président du festival de Jazz de Souillac,
- Denise Bargues, *Arcade*, membre du groupe spectacle vivant,

- Jo Guérin, *Les amis de Comiac*, membre du groupe patrimoine,
- Jeannette Vic, *Sousceyrac d'hier à aujourd'hui*, membre du groupe patrimoine,
- Marc Guiochet, *Art'zimut*, membre du groupe spectacle vivant,
- Marie-Geneviève Thoisy, *Les Coloriés*, membre du groupe patrimoine,
- Rémy Laurin, responsable pédagogique de l'école de musique de Martel, membre du groupe enseignement musical,
- Claudie Laurin, responsable pédagogique de l'école de musique de St-Céré, membre du groupe enseignement musical,
- Claire Comet, chargée des politiques culturelles territoriales, Région Midi-Pyrénées,
- Steve Gormally, consultant En contrepoint,
- Anne Gaben, ADEFPAT,
- Anne-Marie Pêcheur, animatrice du patrimoine,
- Sandra Poignant, chargée de mission culture et patrimoine.

<b>Introduction</b>
---------------------

**Objectif de la réunion :**

- Présentation des propositions de fiches actions et suite du schéma culturel.

Steve Gormally rappelle le but de la séance qui est de discuter des propositions de fiches actions autour des quatre groupes de travail, regroupés à l'issue du diagnostic :

1. L'enseignement musical
2. La lecture publique
3. Le spectacle vivant
4. Le patrimoine

Le démarrage opérationnel du schéma devrait intervenir pour le mois d'Octobre 2010.

## **Présentation de Claire Comet, chargée des politiques culturelles territoriales à la Région Midi-Pyrénées**

Présentation du dispositif qui existe depuis 2004 et par lequel la culture devient un outil d'aménagement du territoire.

Dispositif en 3 étapes :

1. Mise en place d'un schéma culturel de territoire (présente les atouts et les faiblesses du territoire) et qui propose un rééquilibrage territorial.
2. Recrutement d'un/une chargé(e) de mission (40% du poste est financé par la Région).
3. Conventonnement avec la Région et le Département (enveloppe budgétaire de 65000€ par an pendant les trois premières années).

Sur 32 Pays en Midi-Pyrénées et 4 Parcs, 31 schémas culturels ont été élaborés. Sur les 8 départements de Midi-Pyrénées, 6 Conseils généraux sont signataires du dispositif (dont celui du Lot). Importance du partenariat avec les intercommunalités (parité d'intervention financière entre les intercommunalités et la Région).

Les projets culturels de territoire (PCT) ont permis :

- ✓ d'accompagner l'expérimentation des initiatives,
- ✓ d'aider les porteurs de projets,
- ✓ d'amplifier la diffusion du spectacle vivant,
- ✓ de développer les actions de mutualisation,
- ✓ d'inscrire la culture dans une dynamique territoriale au même titre que le tourisme ou le développement économique.

Claire Comet prend l'exemple du Pays du Couserans en Ariège qui a conventionné en 2004 et qui a créé un office culturel de Pays dans lequel sont intégrés 6 opérateurs culturels. Elle souligne également l'existence du dispositif Parcs en scènes sur le PNR des Causses du Quercy pour promouvoir la diffusion du spectacle vivant à l'échelle d'un territoire.

Francis Mallemouche insiste sur le fait que tout le monde doit avoir la même stratégie avec les mêmes outils et les mêmes règles en matière de culture.

Claire Comet définit le PCT comme un processus expérimental permettant d'impliquer les communautés de communes qu'elles aient la compétence culture ou non. L'absence de compétences n'est pas nécessairement un frein pour s'investir

dans les projets culturels portés par les associations. Le PCT peut permettre de mener une réflexion au sein des communautés de communes sur une éventuelle prise de compétences.

Jean Launay répond que dans le cadre du débat sur la réforme des collectivités territoriales (art. 35), il est intervenu pour maintenir les financements croisés notamment dans les domaines culturels et patrimoniaux. Financements croisés qui sont nécessaires pour soutenir la réflexion et l'implication des communautés de communes dans le domaine culturel. Il faut anticiper sur le schéma d'organisation des communautés de communes avant que l'Etat ne l'impose et ne pas laisser de côté les compétences optionnelles et facultatives des intercommunalités.

Steve Gormally souligne effectivement qu'il est important de réfléchir à la gouvernance du projet culturel de territoire.

## **Propositions de fiches actions**

Sandra Poignant présente les problématiques abordées dans chaque groupe de travail ainsi que des propositions de fiches actions.

### **I. L'enseignement musical**

#### Constats :

- 3 réunions avec différents partenaires (ADDA, présidents des écoles de musique du Pays, professeurs, responsables pédagogiques des écoles, membres du bureau...).
- 5 écoles de musique sur le territoire (soit quasiment 1 pour chaque communauté de communes).
- Les écoles devraient être subventionnées à 30% par le CG, 30% familles, 30% par la communauté de communes ou la commune mais dans la majorité des cas cette clé de répartition n'est pas atteinte pour toutes les écoles du Pays.
- Un responsable pédagogique par école.
- Des enseignants à cheval sur plusieurs établissements.
- Fonctionnement associatif des écoles implique une gestion des tâches administratives lourdes (salaires...).

- Une hétérogénéité dans les financements des écoles (com. Com. Ou commune).
- Statut précaire et déplacements des enseignants.

## **2 fiches action :**

- Développer les coopérations entre écoles de musique dans le but d'améliorer le statut des enseignants et la fonction pédagogique.
- Encourager les pratiques collectives tout en renforçant les liens entre l'enseignement musical et les pratiques collectives à l'échelle du territoire.

Pierre Prangère ajoute que l'école de musique de Vayrac-Beaulieu est à cheval sur deux départements et qu'à ce titre, les deux villes ont coopéré.

## **II. La lecture publique**

### Constats :

- 2 réunions avec différents partenaires (BDP, représentants des bibliothèques de Souillac, St-Céré, Bretenoux-Biars, membres du club de lecture de Martel...).
- Secteur culturel le mieux organisé et représenté sur le territoire.
- Une des compétences du Conseil Général, représenté par la Bibliothèque Départemental de Prêt.
- 5 types de structures différentes (bibliothèques municipales, bibliothèques point d'appui, bibliothèque relais, point lecture, prêt direct).
- Souvent le seul lieu culturel dans les petites communes.
- Sur les 38 lieux de lecture publique sur l'ensemble du territoire, 3 bibliothèques avec du personnel salarié (Souillac, Saint-Céré et Bretenoux-Biars).
- Peu d'animations touchant toutes les bibliothèques en dehors de celles proposées par la BDP.
- Peu de liens entre les bibliothèques municipales ou intercommunales et les structures satellites plus petites.

## **2 fiches action :**

- Renforcer les liens intergénérationnels à travers l'écriture, la lecture et le livre.
- Soutenir les échanges et les projets d'animations entre toutes les bibliothèques du Pays.

Frédérique Esnol précise que la deuxième fiche se recoupe avec les missions de la BDP.

Sandra Poignant répond que la structuration des bibliothèques est effectivement du ressort de la BDP comme l'a rappelé Martine Muzas, directrice de la BDP, lors de la réunion lecture publique à Carennac du 24 février. Cependant, Martine Muzas avait souligné le rôle d'animateur d'actions culturelles que pourrait jouer le Pays (ex. une thématique sur l'année qui pourrait être développée à l'échelle du territoire) et c'est dans ce sens là que la fiche a été rédigée.

## **III. Le spectacle vivant**

### Constats :

- 2 réunions avec différents partenaires (Associations du territoire, ADDA...).
- De nombreuses associations dans ce domaine dont la majorité sont des associations non professionnelles constituées de bénévoles.
- Plusieurs associations sont reconnues par les partenaires institutionnels (DRAC, Région, Départements...).
- Un noyau d'associations regroupées principalement autour de Bretenoux/Saint-Céré.
- Un seul lieu de diffusion dédié au spectacle vivant sur le territoire (l'Usine à Saint-Céré dont le projet de rénovation est en cours de réflexion).
- Peu d'offres de création et de formation dans ce domaine.
- Peu de partenariats entre les disciplines (danse, théâtre, conte, cirque...).
- Manque de lieux de diffusion sur le territoire et particulièrement sur le pôle ouest (Vayrac, Martel, Souillac).
- Une majorité de l'offre concentrée pendant la période estivale.
- Peu de lisibilité de l'offre culturelle à l'échelle du Pays (communication à améliorer).

- Une complexité administrative peu adaptée à l'organisation des associations du territoire (beaucoup de petites structures).
- Peu de lieux d'échange entre élus et acteurs culturels.

#### 2 fiches actions :

- Soutenir la présence artistique et la diffusion du spectacle vivant en faveur des habitants du territoire.
- Encourager la coopération entre les différentes associations culturelles du Pays.

## **IV. Le patrimoine**

#### Constats :

- 1 réunion avec différents partenaires (membres d'associations, Pays d'art et d'histoire, élus...).
- Le Pays est une destination touristique majeure en raison de ses nombreux sites patrimoniaux.
- 160 associations culturelles sur le Pays. 35% sont des associations patrimoniales. Un domaine dynamique et représenté par de nombreuses associations sur le territoire.
- Musée du CG : Atelier-musée Jean Lurçat à St-Laurent-les-Tours et musées communaux : Martel, Souillac et Vayrac.
- Espace patrimoine du Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise.
- Sensibilisation des scolaires au patrimoine par le PAH.
- De nombreuses associations travaillant sur la valorisation et la restauration du petit patrimoine.
- Les actions alliant patrimoine, culture et tourisme restent rares.
- Un PAH qui s'est beaucoup concentré sur le patrimoine architectural.

#### 4 fiches actions :

- Créer un réseau de sites patrimoniaux pouvant servir de lieux d'expositions temporaires.
- Favoriser la découverte du patrimoine à travers divers champs culturels (spectacle vivant, photos, cinéma, lecture publique...).

- Développer les actions de médiation du patrimoine auprès du public scolaire en lien avec les acteurs culturels et le Pays d'art et d'histoire.
- Encourager la connaissance et les actions autour du patrimoine immatériel (traditions et savoirs-faires).

Fabien Lesage pointe la nécessité d'avoir un centre de ressources patrimoniales sur le territoire dans lequel pourrait être valorisé notamment le travail des associations sur le petit patrimoine.

Jean Dayes remarque qu'effectivement les randonneurs apprécient beaucoup le petit patrimoine et la valorisation qui peut être faite autour de cette thématique.

Jeannette Vic souligne son mécontentement de voir que les sentiers du patrimoine pour lesquels son association avait beaucoup travaillé, n'ont pas été édités.

Anne-Marie Pêcheur répond que malheureusement le projet a été reporté faute de budget nécessaire.

Catherine Calvy s'interroge sur l'absence de représentation des arts plastiques à l'intérieur du schéma culturel.

Sandra Poignant répond qu'ils n'ont pas été oubliés et qu'ils sont bien présents dans le diagnostic mais que tous les artistes ne sont pas forcément engagés dans des démarches de travail collectif mais plutôt individuel. Le choix a été fait de valoriser le travail des plasticiens par le biais du patrimoine en lien avec le public scolaire. De plus, le Pays d'art et d'histoire valorise le travail des plasticiens (sculpteurs, peintres...) lors du Mois de la pierre qui a lieu tous les ans à Carennac.

Steve Gormally ajoute que, Marie Geneviève Thoisy, plasticienne a été associée à la démarche d'écriture du PCT et qu'à ce titre, les arts plastiques n'ont pas été oubliés.

Marie-Geneviève Thoisy rajoute que tous les plasticiens ne sont pas prêts à travailler ensemble et à intervenir auprès des scolaires.

Jean Launay présente les différentes implications des communautés de communes dans le domaine culturel. Il souligne l'implication partielle des intercommunalités dans le secteur culturel et particulièrement dans les domaines de la lecture publique et de l'enseignement musical. Il note qu'il est important de garder une représentation démocratique au sein des futurs espaces de réflexion pour pouvoir débattre, se retrouver et il reprend l'exemple notamment du projet autour des sentiers du patrimoine qui aurait pu faire l'objet d'un débat si un lieu de réflexion entre élus avait existé.

Jean Launay pointe le retard pris par les élus par rapport à la demande sociale des populations qui nécessite de garder les domaines de la culture et du patrimoine. Il ajoute que Gilles Liébus et Pierre Destic ont réussi à mener une réflexion sur le tourisme qui regroupe toutes les communautés de communes. Il souhaiterait intégrer la culture et le patrimoine comme outils de développement au sein du futur EPIC.

L'implication des communautés de communes et des élus qui les composent dans le PCT dépend du niveau de perception que ces derniers ont de l'enjeu culturel pour leur territoire. Par conséquent, le Pays pourrait se donner pour objectif d'accompagner, de façon progressive, l'évolution de la prise en compte culturelle.

L'intervention du Pays pourrait se traduire de la façon suivante :

- Création d'une commission, composée d'élus des communautés de communes et d'acteurs culturels du territoire :
  - Suivi du déroulement du PCT
  - Etude des projets proposés dans le cadre du PCT : avis avant envoi au CRMP
  - Organisation et animation du lien aux acteurs
  - Suivi et évaluation du PCT
- Mise en place d'une « cellule technique » d'appui aux communautés de communes souhaitant élaborer leur propre politique culturelle (il n'existe pas, à ce jour, de techniciens spécifiques sur le territoire).
- Elaboration d'un cycle de rencontre et de visites d'expériences à destination des élus (formation).

Denise Bargues ajoute que certaines associations culturelles du territoire sont convoitées par Brive et qu'il est important d'impliquer les acteurs culturels sur le territoire du Pays.

Marc Guiochet précise qu'il est effectivement très important d'associer les acteurs aux élus dans la mise en place de la commission.

Jean Dayes s'interroge sur comment faire pour fédérer les gens autour de la culture ? Comment leur faire connaître le projet ?

Claire Comet répond que l'idée du PCT n'est pas d'uniformiser les actions existantes sur le territoire. Il y a une différence entre des animations culturelles et

des projets culturels. Certaines associations ne sont pas en capacité de participer au PCT.

Fabien Lesage pointe la difficulté d'interventions pour les intercommunalités quand elles n'ont pas la compétence culture.

Denise Bargues intervient pour dire qu'il faudrait un élu référent culture dans chaque communauté de communes.

### La suite de la démarche

Steve Gormally dit qu'il faudrait présenter des premiers projets, qui rentreraient dans les axes élaborés par le schéma culturel, dès la fin de l'été. Ces projets devront être en phase de finalisation pour pouvoir être présentés à la Région à l'automne 2010 et pour pouvoir espérer obtenir des financements dans le cadre du PCT dès 2010 sans attendre 2011.

Claire Comet souligne l'importance de se lancer dans la réalisation et les actions sans tarder d'autant plus que le Pays de la vallée de la Dordogne lotoise bénéficie d'une richesse associative porteuse de nombreux projets.

Catherine Calvy s'interroge sur comment dire à toutes les associations de candidater au PCT ?

Claire Comet répond que certains associations sont structurées et en capacité de porter des projets concertés à l'échelle d'un territoire et d'autres sont plus fragiles et émergentes pour une dynamique collective. **Il faut souligner l'importance de présenter des projets en cohérence avec les fiches actions énoncées dans le schéma culturel. L'intégralité des projets portés par les associations ne seront pas financés dans ce cadre. Le seul principe d'une présence sur un territoire ne fonde pas une intervention régionale.**

#### Calendrier prévisionnel pour la mise en place du PCT :

Juillet : achèvement de la rédaction du PCT.

Septembre-Octobre : signature de la convention avec la Région et le Département.

Octobre : mise en place de la commission culture.

Octobre : des premiers projets sont soumis à la Région.

Octobre : communication sur la mise en place du PCT.